

Pôle communication

Mardi 22 juin 2021

## COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Thierry Santa, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 22 juin, a arrêté quatre projets de délibération du Congrès ; adopté une délibération du gouvernement ; adopté 16 arrêtés et examiné 15 dossiers d'étrangers. Il a également émis un avis sur quatre projets de décret.

### Projets de délibération du Congrès

---

#### Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté quatre projets de délibération relatifs à :
- l'approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2020 du budget annexe de reversement de la Nouvelle-Calédonie ;
  - l'approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2020 du budget annexe de répartition de la Nouvelle-Calédonie ;
  - l'approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2020 du budget principal propre de la Nouvelle-Calédonie ;
  - la clôture d'autorisations de programme et d'engagement, ainsi qu'à l'approbation de la situation des dotations pluriannuelles au compte administratif de l'exercice 2020 du budget principal propre de la Nouvelle-Calédonie.

> *Voir communiqué détaillé « Compte administratif 2020 ».*

### Délibérations du gouvernement

---

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie (pour une affaire).

## Arrêtés du gouvernement

---

### **Au visa de Thierry Santa, président du gouvernement, et de Valentine Eurisouké, membre du gouvernement**

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté qui autorise la création d'un traitement de données à caractère personnel relatif aux vaccinations contre le Covid-19. Les professionnels de santé du poste de commandement opérationnel (PCO) y auront accès afin de vérifier le statut vaccinal des voyageurs et donc leur éligibilité au protocole de confinement raccourci. *In fine*, cela permettra d'optimiser le parc hôtelier disponible pour la quarantaine.

### **Au visa de Gilbert Tyuienon, vice-président du gouvernement**

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le nouveau plan de servitudes aéronautiques de dégagement (PSA) de l'aérodrome de Koumac, élaboré par la direction de l'Aviation civile de la Nouvelle-Calédonie.

### **Au visa de Christopher Gyès, membre du gouvernement**

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la modification des contrats, avenants et protocoles d'achat d'électricité, soumis à son agrément, et fixant le mode de comptabilisation des coûts d'achat à la production dans le calcul des tarifs publics de l'électricité.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'exploitation de la centrale photovoltaïque Fenije PV de la société Elanye Energie, sur la commune de Lifou. Sa puissance installée est de 2 200 kWc avec un tarif de vente de l'électricité de 14,318 francs par kWh. À l'horizon 2023, en tenant compte du projet Lifou 100 % énergies renouvelables, des dernières installations autorisées et du prévisionnel de consommation électrique établi par EEC, cette centrale ferait passer l'autonomie électrique de Lifou de 46 % à 72 %. Ce projet est donc compatible avec l'objectif défini par la programmation pluriannuelle des investissements de production électrique. Par ailleurs, il éviterait d'émettre environ 2 835 tonnes de CO<sub>2</sub> par an.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a rejeté une demande d'agrément pour un transfert de déficits dans le cadre d'une fusion-absorption (SARL SC ATTRACTION/SARL OSVJ). L'opération est insuffisamment motivée au regard des dispositions du code des impôts.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'exploitation de la centrale éolienne de Negandi de la société Alizés Energie, sur la commune du Mont-Dore. L'une des éoliennes, aujourd'hui à l'arrêt, sera retirée et le site sera rééquipé à hauteur de 3 825 kW. Cette intervention permettra de prolonger la durée de vie de la centrale jusqu'à l'échéance du bail prévue en juillet 2032.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'exploitation de la centrale éolienne de Eole Mont-Mau de la société Alizés Energie, sur la commune du Mont-Dore. L'une des éoliennes de ce site, aujourd'hui à l'arrêt, sera retirée.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'exploitation de la centrale éolienne de Eole Prony 3 de la société Alizés Energie, sur la commune du Mont-Dore. Cette centrale sera entièrement rééquipée à l'identique.

### **Au visa de Christopher Gygès et de Vaimu'a Muliava, membres du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a prolongé les fonctions de Philippe Gervolino en qualité de directeur général de l'Office des postes et des télécommunications (OPT-NC) par intérim.

### **Au visa de Didier Poidyalwane, membre du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une participation de fonctionnement de 33 millions de francs à l'Institut d'archéologie de la Nouvelle-Calédonie et du Pacifique (IANCP).

### **Au visa de Jean-Louis d'Anglebermes, membre du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a prolongé les fonctions de Frédéric Gimat en qualité de chef du service de l'inspection vétérinaire, alimentaire et phytosanitaire de la direction des Affaires vétérinaires, alimentaires et rurales de la Nouvelle-Calédonie.

### **Au visa de Valentine Eurisouké, membre du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a prorogé la date des élections des représentants médicaux à la commission statutaire des praticiens hospitaliers au 9 septembre 2021.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé provisoirement une entreprise de transports sanitaires terrestres située à Pouvoua.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé provisoirement une entreprise de transports sanitaires terrestres située à Houaïlou.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé provisoirement une entreprise de transports sanitaires terrestres située à Dumbéa.

### **Au visa de Philippe Germain, membre du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) à mener la campagne scientifique SPANBIOS dans le Parc naturel de la mer de Corail. Elle se déroulera entre le 26 juin et le 31 juillet 2021, à bord de l'*Alis*. L'objectif de cette campagne est de compléter les lacunes identifiées dans la connaissance de

la biodiversité sous-marine profonde du Parc naturel de la mer de Corail et des pentes insulaires de Nouvelle-Calédonie. Ce projet s'inscrit dans le programme « Tropical Deep Sea Benthos », mené depuis les années 80, et fait suite aux campagnes KANACONO 2016, KANADEEP 2017 et KANADEEP 2019, autorisées par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Il permettra également de compléter les opérations réalisées depuis 2016 dans le cadre du programme « La Planète revisitée ».

\* \*  
\*

## Examen de dossiers de ressortissants étrangers

---

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis quatre avis favorables sur une demande de titre de séjour et il a accordé 11 renouvellements d'autorisation de travail.

## Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

---

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis favorable sur le projet de transfert de gestion à la commune de Bourail de dépendances du domaine public maritime de la province Sud.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis favorable sur un projet de décret portant diverses modifications du code de procédure pénale et du décret n° 2011-980 du 23 août 2011 relatif à l'armement des personnels de l'administration pénitentiaire.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis favorable sur un projet de décret relatif à l'instauration en Nouvelle-Calédonie de périodes complémentaires de révision de la liste électorale générale, de la liste électorale spéciale pour l'élection au Congrès et aux assemblées de province et de la liste électorale spéciale à la consultation.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis favorable sur un projet de décret portant convocation des électeurs et organisation de la 3<sup>e</sup> consultation sur l'accession à la pleine souveraineté de la Nouvelle-Calédonie.

## ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

### **Thierry Santa, président du gouvernement**

Secteurs des relations extérieures et de la sécurité civile, de la promotion touristique, de la stratégie de la mise en valeur des ressources naturelles, du code minier et des comptes sociaux.

### **Gilbert Tyuienon, vice-président du gouvernement**

Secteurs du transport, des infrastructures publiques et de la prévention routière ; du suivi du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie NC 2025, du suivi des transferts de compétences, du règlement des problématiques minières et du suivi du Fonds Nickel.

### **Christopher Gygès, porte-parole du gouvernement**

Secteurs de l'économie et des mesures de relance, du commerce extérieur, de la fiscalité, de l'énergie, de l'économie numérique et de l'économie de la mer, de la politique du « bien-vieillir » et de la politique de solidarité.

### **Isabelle Champmoreau**

Secteurs de l'enseignement et du suivi des questions de l'enseignement supérieur ; du handicap, de la famille et de la lutte contre les violences intrafamiliales ; de la problématique du bien-être animal.

### **Yoann Lecourieux**

Secteurs du budget et des finances, des assurances, du droit civil et du droit commercial, et des questions monétaires ; du suivi des grands projets et de la francophonie ; des relations avec le Congrès, les provinces et les communes de la Nouvelle-Calédonie.

### **Vaimu'a Muliava**

Secteurs des constructions publiques, du patrimoine immobilier et des moyens, du logement et de l'urbanisme ; de la fonction publique, de la transformation numérique, de la simplification de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques.

### **Didier Poidyalwane, porte-parole du gouvernement**

Secteurs des affaires coutumières, de la culture et de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; des relations avec les institutions coutumières et des questions relatives à l'identité et à la citoyenneté.

### **Jean-Louis d'Anglebermes**

Secteurs du travail, de l'emploi, du dialogue social, de la formation et de l'insertion professionnelles, de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, du suivi du XI<sup>e</sup> FED territorial ; des relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

### **Jean-Pierre Djaïwé**

Secteurs de la jeunesse et des sports ; de la coordination et du suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, de la politique de l'eau, des questions environnementales et de la météorologie.

### **Valentine Eurisouké**

Secteurs de la coordination et de la mise en œuvre du plan Do Kamo et du service civique ; de la condition féminine.

### **Philippe Germain**

Secteurs du développement durable ; du suivi de la gestion et de la mise en valeur du Parc naturel de la mer de Corail, des questions relatives à la recherche, à l'innovation et à l'audiovisuel.